

Les présentes Conditions Particulières régissent l'accès et l'utilisation par le Client de Mirakl Connect Seller as a Service et complètent le contrat entre Mirakl et le Client (le « Contrat ») régissant l'accès et l'utilisation par le Client des Prestations d'Expertise Mirakl. Tous les termes commençant par une majuscule et non définis dans les présentes auront la signification qui leur est attribuée dans les Conditions Générales des Prestations d'Expertise ou, le cas échéant, dans un Bon de Commande.

## 1. DÉFINITIONS

<u>MCSAS</u>	(Mirakl Connect Seller as a Service) désigne les services de recrutement, d'intégration et d'assistance décrits dans le Bon de Commande.
<u>Plateforme du Client</u>	désigne une plateforme e-commerce exploitée par le Client pour ses propres besoins commerciaux permettant aux Vendeurs de vendre, directement ou indirectement, des produits et/ou des services à des clients finaux.
<u>Mirakl Connect</u>	désigne une plateforme exploitée par Mirakl qui rassemble une communauté mondiale d'opérateurs de places de marché, de Vendeurs et de tiers partenaires, disponible à l'adresse suivante : <a href="http://www.miraklconnect.com">www.miraklconnect.com</a>
<u>Vendeur</u>	désigne toute personne physique ou morale tierce qui peut proposer et vendre des produits et/ou des services sur la Plateforme du Client.
<u>Vendeur Connect Intégré (VCI)</u>	désigne un Vendeur enregistré sur la Plateforme du Client, y compris les boutiques créées par ce Vendeur sur la Plateforme du Client.

## 2. DESCRIPTION DE MCSAS

MCSAS est une prestation fournie par Mirakl pour le recrutement et l'intégration de nouveaux Vendeurs pour la Plateforme du Client sur ou en dehors de Mirakl Connect, ainsi que l'assistance liée au recrutement et à l'intégration de ces Vendeurs.

Les revenus de Mirakl étant liés à la performance des VCI, les services de recrutement et d'intégration seront réalisés sur la base de critères qualitatifs et non quantitatifs, et sans engagement de volume.

Les services de recrutement et d'intégration peuvent être suspendus à tout moment par l'une ou l'autre des Parties, sur notification écrite à l'autre Partie. Dans ce cas, sauf accord mutuel, Mirakl finalisera l'intégration des Vendeurs qui ont atteint l'étape « Validation des Vendeurs ».

Le Client accepte que pour le Scope MCSAS défini avec Mirakl, Mirakl bénéficiera d'une exclusivité sur le recrutement et l'intégration des Vendeurs sur la Plateforme du Client. Par conséquent, le Client (i) s'abstiendra de recruter des Vendeurs correspondant au Scope MCSAS, et (ii) autorisera Mirakl à conduire librement sa mission et à recruter des Vendeurs correspondant aux critères définis par le Client. Dans le cas où aucun Scope MCSAS ne serait défini entre le Client et Mirakl, il est convenu entre les Parties que le Scope MCSAS sera réputé être tous les Vendeurs de Mirakl Connect.

## 3. IDENTIFICATION DES VENDEURS CONNECT INTEGRES

Le Client garantit qu'il identifiera les VCI, conformément au processus décrit dans la Documentation. L'identification devra être faite par le Client pour chaque VCI lors de l'étape « Validation finale avant ouverture », comme décrit dans le Bon de Commande. Mirakl se réserve le droit de vérifier cette identification à tout moment et de corriger, pour le compte du Client, toute anomalie qui pourrait être identifiée ; le Client sera informé de cette correction.

Tout Vendeur présenté par Mirakl au Client, et qui est intégré sur la Plateforme du Client, est considéré comme un VCI, que ce Vendeur ait été intégré par Mirakl ou par le Client, et donne droit à Mirakl au paiement des frais dus par le Client à Mirakl au titre du Bon de Commande.

## 4. SOUS-TRAITANCE

Nonobstant toute stipulation contraire du Contrat, le Client accepte que Mirakl puisse sous-traiter la fourniture de MCSAS, à sa seule discrétion, sous réserve que Mirakl demeure responsable à l'égard du Client de toute violation du Contrat commise par ses sous-traitants.